

COVID-19

redaction@sonapresse.com

Covid-19 : vers un dépistage de masse en entreprise

Frédéric Serge LONG
Libreville/Gabon

REVENANT largement, au cours de sa conférence de presse du mercredi 24 juin dernier, sur l'accord de partenariat signé entre le Comité de pilotage (Copil) du plan de veille et de riposte contre l'épidémie à coronavirus au Gabon et la Confédération patronale gabonaise (CPG), en vue de faciliter l'accès au dépistage au Covid-19 des employés d'entreprises affiliées à cette confédération (lire ci-dessous), le porte-parole du Copil a exhorté, aussi bien les administrations publiques que privées, à se plier au rituel des tests.

"Il s'agit d'une initiative responsable et louable des employeurs qui, dans le souci de protéger leurs employés, répondent à l'appel au dépistage massif lancé par le président de la République, chef de l'État", a notamment indiqué Guy-Patrick Obiang Ndong, au cours de cette conférence de presse.

L'Homme étant au cœur du développement de toute société, poursuit M. Ndong Obiang, investir dans sa santé en général, et dans celle des employés d'une entreprise en particulier, c'est œuvrer pour la productivité et la rentabilité. "C'est d'ailleurs l'occasion, ici, d'inciter les employés à effectuer le dépistage de la Covid-19. Car, 30 % d'entre

eux refusent de le faire. Ceux-là peuvent constituer une source de contamination en entreprise et compromettre l'activité de cette dernière. Alors que, plus tôt on connaît son statut virologique, plus vite on peut se soigner et guérir", avait ajouté le porte-parole du Copil.

Notons que cette sensibilisation du Copil n'est pas uniquement réservée aux employés du secteur privé. Elle s'adresse également aux agents des administrations publiques.

Pendant ce temps, le nombre de contaminations, lui, ne baisse pas. Rien qu'en 24 heures (mercredi 24 juin 2020), 107 nouveaux cas positifs ont été identifiés sur les 1 100 prélève-



Photo: DR

ments effectués. Soit 102 dans l'Estuaire et 5 dans le Moyen-Ogooué. Ce qui porte, à cette date-là, le nombre total d'infections au Covid-19 à 4 956, avec

un chiffre de 2 177 guérisons, 69 personnes hospitalisées, et 12 autres en réanimation. En revanche, le nombre de décès reste toujours à 39 au plan global.

Attention à l'automédication !

Rudy HOMBENET ANVINGUI
Libreville/Gabon

Avec le nouveau coronavirus (Covid-19), on observe que l'automédication - une pratique pas nouvelle en soi - se répand davantage dans notre pays. Selon le Dr Yolene Treycia Pambo Moumba, médecin généraliste au Centre hospitalier universitaire d'Owendo (CHUO), cette pratique se définit comme une prise de médicaments sans prescription médicale. De fait, les patients se procurent directement les médicaments dans les différentes officines de la place, sans avis médical.

"Le patient ignore souvent les dangers liés à l'automédication, notamment les effets secondaires pouvant aggraver les symptômes et entraîner des complications au niveau de certains organes", explique Dr Pambo Moumba. Elle va plus loin en soulignant que l'usage d'un médicament, sans prescription médicale, peut affecter les organes tels que le rein

et le foie. "On peut également observer des atteintes cardiaques et des éruptions cutanées. Ces effets secondaires peuvent conduire le patient en réanimation, et parfois même causer la mort de ce dernier", alerte-t-elle.

"Nous avons reçu des patients qui présentaient des détresses respiratoires et des éruptions cutanées, liées aux effets secondaires de la prise de plusieurs médicaments. La Covid-19 ayant des manifestations qui miment les pathologies habituelles, telles que le paludisme et la grippe, certains patients préfèrent se tourner directement du côté des pharmacies pour se procurer les médicaments. Une attitude qui résulte de la peur de se rendre à l'hôpital, par crainte d'être déclaré positif à la Covid-19", explique le médecin, qui déconseille vivement l'automédication, sous le prétexte d'une "peur de l'hôpital" en temps de Covid. Tout en relevant que tous les cas Covid ne sont pas systématiquement admis à l'hôpital, puisqu'il existe aussi des suivis ambulatoires.

La CPG signe une convention avec le Copil

Charly NYAMANGOY BOTOUNOU
Libreville/Gabon

SENSIBILISER, instruire les travailleurs du secteur privé sur les mesures de lutte contre la pandémie de Covid-19 et faciliter le dépistage dans ce secteur. Ce sont, entre autres, les raisons de la signature, le 24 juin dernier, de la convention entre la Confédération patronale gabonaise (CPG) et le Copil. Cérémonie à laquelle a pris part la ministre de l'Emploi, de la Fonction publique et du Travail, Madeleine Berre.

"Nous sommes rassemblés aujourd'hui pour matérialiser un accord entre la Confédération patronale gabonaise et le Copil dans le but de favoriser le dépistage de masse en entreprise des travailleurs du secteur privé. En substance, il sera question d'effectuer le dépistage des employés sur leur lieu de travail et d'approfondir la sensibilisation à l'application des gestes barrières en entreprise", a précisé Alain Bâ Oumar, président de la CPG.

Cette convention, qui vient à point nommé, permettra aux travailleurs de ce secteur de connaître leur statut



Photo: BOTOUNOU

Signature de la convention entre les deux parties, en présence de la ministre de l'Emploi.

et être en bonne santé, pour ne pas perdre leurs capacités de production. Ce, conformément à l'objectif de la CPG visant "à protéger les employés, faire en sorte que lorsque les employés souhaitent faire le dépistage, que les équipes de nos laboratoires se déplacent dans ces différentes structures. Et au niveau de notre organisation, c'est le dépistage à la carte, c'est-à-dire le

dépistage personnalisé, pour que les personnes qui ne souhaitent pas se déplacer puissent recevoir nos experts. Il faut dire qu'à travers cette initiative, le patronat vient de répondre à l'appel du chef de l'État visant un dépistage massif, car c'est le meilleur moyen de prévention contre la maladie", a expliqué le Dr Guy-Patrick Obiang Ndong, porte-parole du Copil.